Malouet ou Mallet du Pan

VOYAGE

ET

CONSPIRATION

DE DEUX INCONNUES.

HISTOIRE VÉRITABLE,

EXTRAITE DE TOUS LES MEMOIRES AUTHENTIQUES DE CE TEMPS-CI.



LES DEUX INCONNUES.

La Liberté et la Raison soupoient ensemble à Westminster, et nul autre convive n'avoit été admis à ce céleste banquet; les deux déesses s'entretenoient des bienfaits que leur alliance devoit répandre sur l'espèce humaine. Ma sœur, disoit la Raison, s'il m'est arrivé de faire des conquêtes par mes propres forces, j'avoue qu'il m'est bien difficile de les conserver sans votre secours. Je vous dois le même aveu, disoit la Liberté, je ne sais ce qui m'arrive en votre absence; mais lorsque vous vous séparez de moi, je ne jouis plus de mon existence, ou le sommeil, ou le délire s'emparent de toutes mes facultés, et mon réveil ne commence qu'au moment de notre réunion. C'est sans doute la condition que le destin attacha à notre apothéose; ne nous séparons plus, et que la tendre amitié qui nous unit devienne, pour le bonheur de l'humanité, un lien indissoluble. Voyez ce qu'a produit, sur ce peuple qui nous adore, l'empire que nous exerçons en commun......

Pendant cet entretien, un courrier frappe à la

porte : il arrivoit de France ; ses paquets sont à l'adresse de la Liberté, qui les ouvre ; c'est l'assemblée nationale qui l'invoque, au nom du peuple Français ; on lui annonce un empire, des autels ; on la supplie de paroître dans cette partie du continent.

Allons, partons, ma sœur ; voilà la plus belle occasion d'étendre nos conquêtes. Je n'ai jamais vu ce peuple aimable et son riche territoire. Il y deux mille ans que je passai des forêts de la Germanie dans celles des Gaules, mais vous n'étiez pas du voyage ; et ce fâcheux délire qui me saisit en votre absence, ne me laisse aucun souvenir de cette expédition. Partons, ne différons pas ; je suis impatiente de partager avec vous cette brillante conquête. — La Raison, toujours calme et sévère, lisoit attentivement la lettre du président, examinoit la signature. — Je ne connois point cet homme-là, dit-elle à sa sœur, et je connois toute la France, où j'ai beaucoup vécu ; car moins malheureuse que vous dans nos séparations qui m'affligent, cependant je n'ai ni sommeil ni délire ; il n'est point de nation dont il me fut plus doux d'être aimée, que des Français ; ils me plaisent et m'égayent ; mais à moins que notre réunion ne change leur caractère, je me suis vue exposée,

dans ce pays-là, à un déménagement continuel, parcourant sans cesse les villes et les campagnes, frappant à toutes les portes; accueillie d'abord avec toute sortes de graces; mais oubliée ou éconduite l'instant d'après. — J'ai eu cependant de longues et constantes relations avec quelques Français; mais ces hommes distingués ne sont plus : il ne me reste, dans ce pays, que des amis sans crédit. Je les verrai : nous nous en aiderons dans la grande entreprise que vous me proposez; car il ne faut pas vous le dissimuler, ce président que je ne connois point, cette assemblée nationale qui vous écrit sans faire mention de moi, ne m'inspirent point une grande confiance. Ils vous désirent sans vous connoître. Ils vous donneront des fêtes : mais établir dans ce pays-là un domicile permanent, c'est, je vous l'avoue, sur quoi je n'ose encore compter.

Pendant cette harangue, la Liberté faisoit ses paquets, et avoit déjà tout disposé pour le voyage. La Raison lisoit les relations, les journaux, les procès-verbaux de l'assemblée, la Chronique de Paris, l'Orateur du Peuple, et l'histoire des révolutions de France et de Brabant. — Voyez, dit-elle à son amie, voyez tout ce qui nous attend, reconnoissez-vous là vos principes ? ... La Liberté jette un cri d'in-

dignation, et met en pièces la lettre du président; puis se retournant vers la Raison, et l'embrassant avec tendresse, pardonnez-moi, ma sœur, lui dit-elle; qu'allois-je faire, sans vous? N'y songeons plus; laissons-là ces Français, qu'une trop longue servitude a dépravé.— secourons-les, ma sœur, c'est mon avis; mais sans compromettre notre dignité. Je redoutois votre empressement, et je résiste à ce mouvement de colère. Partons tout-à-l'heure; mais abandonnez-moi la direction du voyage.

CHAPITRE PREMIER.

La Liberté et la Raison arrrivent à Paris; elles se sont fait annoncer aux personnages principaux, sous des noms empruntés. Madame Eliot est celui de la Liberté, et la Raison s'appelle madame Stuard. Elles ont assisté à plusieurs séances de l'assemblée nationale; elles ont tout vu, tout entendu; elles connoissent les agens, les chefs, les subalternes de la révolution, et tous les hommes remarquables du parti de l'opposition. Elles ont parcouru, chacune de leur côté, toutes les parties du royaume.

Pendant que l'une étoit dans le Nord et l'autre dans le Midi de la France, tous les clubs et corps administratifs du royaume reçurent la lettre circulaire que voici :

FRÈRES ET AMIS,

Depuis que nous avons conquis la liberté, il n'est point de manœuvres que les ennemis du bien public n'employent pour nous remettre sous le joug des tyrans; mais vous pouvez compter sur la surveillance active du comité des recherches, comme il se repose sur la vôtre pour seconder ses efforts. — Nous sommes à la suite d'un des plus noirs complots de l'aristocratie, et je m'empresse de vous en donner avis. — La coalition des ci-devant nobles et des prêtres réfractaires vient de se renforcer d'une intrigue infernale, dont les agens sont infiniment séduisans : ce sont deux femmes étrangères, arrivées de Londres depuis trois semaines : voici leur signalement : — L'une, qu'on appelle madame Eliot, paroît âgée de vingt-cinq ans ; elle n'est ni blonde, ni brune; sa taille est majestueuse, sa physionomie est tout à-la-fois fière et douce; mais je ne peux vous peindre aucun de ses traits, tant ils m'ont paru étran-

gers. On remarque seulement dans ses yeux, dans toute sa figure, dans ses discours hardis, et c'est à quoi vous la reconnoîtrez, le *caractère de la contre-révolution*. Elle parle à merveille ; on se plaît à l'entendre. Défiez-vous-en. L'autre, appellée madame Stuard, est âgée d'environ trente-cinq ans ; je suis encore bien plus embarrassé pour vous rendre l'air de son visage. Je n'ai jamais rien vu qui y ressemble. Figurez-vous l'hypocrisie avec tous les attraits de la beauté. Elle est aussi d'une haute taille ; elle a une voix imposante, qui semble commander le silence : *liberté*, *moralité*, *vertu*, *justice*, voilà ses textes ; mais le commentaire en est perfide, il n'y a jamais un mot *dans le sens de la révolution*.

A peine ces deux femmes sont-elles arrivées à Paris, qu'elles se sont prodigieusement répandues. Les sentinelles patriotes que nous avons distribuées dans tous les quartiers, dans toutes les sociétés nous ont tout de suite avertis des mouvemens et de la conduite suspecte des deux étrangères, de leurs discours tantôt audacieux, tantôt graves et mésurés, mais toujours dirigés contre la constitution. — Je ne les ai vues qu'une fois à l'une de nos séances, et je ne peux pas vous dire combien je fus révolté de leur insolence ;

c'étoit un de ces jours mémorables, où le patriotisme se déployoit au milieu de nous dans toute sa gloire. Prieur étoit à la tribune; Rubel, Robertspierre avoient tonné contre les traîtres; le côté gauche étoit écumant de civisme; pas un membre du côté droit ne pouvoit se faire entendre; ils étoient accablés des huées des tribunes, qui nous crioient *bravo;* on n'entendoit dans les corridors que des cris de lanterne et de sang, et de mort. La société fraternelle étoit à la barre. C'étoit un magnifique spectacle pour les vrais patriotes; mais ces femmes en présentoient un d'un autre genre, dans les tribunes. L'une étoit dans un état convulsif, et crioit, dans son délire : — *Non, non, ce n'est pas moi, ce sont mes ennemis; cela est dégoûtant; c'est horrible; ces gens-là m'assassinent.* L'autre, moins agitée, s'avisa de dire d'un ton d'impératrice : — *Taisez-vous énergumènes, vous étouffez la voix de la raison publique, qui fuit vos clubs, vos assemblées, qui peut seule vous donner des conseils salutaires au milieu des passions, des intrigues et des crimes qui déchirent cette malheureuse France.* La séance étoit si animée, si retentissante de toutes les vertus et talens civiques, que ces paroles ne furent entendues que de quelques députés du nombre desquels j'étois. Il n'en falloit pas da-

vantage, pour m'autoriser à prendre les précautions usitées en pareil cas; j'envoyai sur le champ un petit billet au maire, un autre au commandant général et un troisième au concierge de l'abbaye, avec ordre d'y préparer une chambre à deux lits. Des détachemens furent placés à toutes les issues de la salle, mais inutilement; je ne sais comment ces deux femmes nous échappèrent. J'ai eu depuis les renseignemens les plus positifs sur toutes leurs manœuvres, leurs liaisons et leurs projets; nous avons la preuve acquise qu'elles sont ici à la solde d'une grande puissance pour opérer la contre-révolution. — Il y a quinze jours qu'elles sont parties, l'une par la route d'Alsace, l'autre par la route de Lyon. Si vous les rencontrez, frères et amis, je vous requiers, au nom de la patrie, au nom de la liberté et du comité des recherches son plus ferme appui, de les dénoncer, de les accuser, de les interroger et de les faire mettre en état d'arrestation. Mais, n'allez pas au-delà de la prise au corps, l'exécution civique seroit, dans ce cas-ci, une mesure anti-patriotique, et contraire à nos principes. Les exceptions qui ont eu lieu à Paris, Caen, Valence, Marseille, Aix, Avignon et en tant d'autres lieux, ne sont pas applicables aux deux

étrangères qu'il nous importe de conserver pour de plus amples éclaircissemens. Sur ce, frères et amis, je prie la nation et la loi de vous avoir en leur sainte et digne garde, et vous assure de la haute bienveillance du comité des recherches.

VOIDEL, *président.*

Paris, l'an trois de la liberté.

CHAPITRE II.

Les deux inconnues se jouent des poursuites du comité des recherches. — Elles produisent, par-tout où elles passent, un grand mouvement dans les esprits; ici des prosélytes, là des ennemis plus ou moins ardens; les papiers publics sont remplis d'accusations contr'elles, tous les clubs les dénoncent; on veut les arrêter en plusieurs lieux, mais on ne peut jamais les atteindre. — Dans quelques villes, le peuple s'attroupe et les menace; elles dissipent les attroupemens ou leur échappent; cependant plusieurs de leurs lettres sont interceptées, elles sont prévenues de conspiration et haute trahi-

son ; leur procès s'inſtruit devant la haute cour nationale : voici les pièces.

Lettre de madame Stuart à madame Eliot.

Je vais vous joindre, ma sœur ; car mon but est rempli. Vous connoissez maintenant vos amis et vos ennemis ; vous avez vu les malheurs qu'on vous impute, et les crimes qui se commettent en votre nom. — Vous n'aviez pas besoin de moi pour apprécier la lâcheté, la tyrannie, l'ineptie de la plupart de ceux qui se disent vos partisans ; mais je vous suis nécessaire pour vous préserver de l'exaltation de ceux qui vous sont sincèrement attachés, et qui ne savent ce qu'ils font ni ce qu'ils disent, en croyant vous servir. — Vous avez besoin de moi pour le choix de vos confidens et de vos serviteurs ; vous vous abandonnez à l'effervescence de la multitude, croyez qu'elle est aussi dangereuse pour vous que les sophistes ; vous ne craignez que les scélérats ; et les ignorans, les indigens, les hommes foibles ou vains, ou avides sont toujours prêts à vous trahir. — Je pars, je suis à vous.

Madame Eliot à madame Stuart.

Non, non, ma sœur, je n'ai dans ce pays-ci ni confidens ni serviteurs ; je n'ai vu que des ennemis : et sans la parole que je vous ai donnée, j'apprendrois aux hommes foibles qui prétendent m'être dévoués, comment ils doivent traiter les imposteurs qui leur parlent de moi. J'ai eu, j'en suis honteuse, des mouvemens de joie, lorsque j'ai entendu prononcer, en cent lieux différens, ce cri de ralliement qui ne devoit être proféré que par nos sectateurs : les méchans, les hommes vils le profanent ; mais je dévoilerai ce nouveau genre d'impiété. — Ma vengeance s'apprête, ils sauront qui je suis.

Nota. Au bas de cette lettre, déposée comme les autres au comité des recherches, on lit la note suivante de la main du président.

Faire arrêter le courrier d'Italie, cette femme étant probablement une émissaire de la cour de Rome.

Madame Stuart à M. Mallet-Dupan.

Si vous ne nous aviez pas deviné, vous étiez digne d'être dépositaire de notre secret, et je ne vous aurois rien dissimulé. — Continuez, homme estimable, à nous servir ; votre courage nous est nécessaire, vous en recueillerez le fruit. — J'arriverai jeudi ; trouvez-vous chez moi à six heures, je vous remettrai mon portefeuille.

(*Note de M. Voidel.*) *Mettre le scellé sur les papiers du sieur Mallet-Dupan, saisir les assignats que lui a donné madame Stuart, pour prix de sa trahison.*

Troisième lettre de madame Stuart au comité de constitution.

C'est parce que j'aime la liberté que je n'aime point votre constitution ; car je ne pourrois sans trahir l'une, montrer pour l'autre un simulacre d'attachement. — Voulez-vous seulement qu'on obéisse à la loi, qu'on respecte l'ordre public ? Je suis, dans cette disposition, d'aussi bonne foi, et plus, peut-être, que les zélateurs de la

révolution; mais les vices, très-démontrés pour moi, de vos nouvelles institutions, ne me permettent pas de concourir par mon assentiment à leur perpétuité. Si vous trouvez bon ce que je juge mauvais, nous ne nous entendons plus, toute explication est inutile ; et vous n'aurez pas plus d'influence sur mes opinions que moi sur les vôtres; mais si vous convenez que la constitution est défectueuse, souffrez que je vous prouve qu'elle n'est pas seulement défectueuse, mais bien impraticable; et alors n'exigez pas que ceux qui en sont convaincus se rangent du côté des gens qui n'aiment pas qu'on leur prouve : car si nous formions une paisible majorité, l'anarchie cesseroit, et vous auriez un gouvernement raisonnable. Au lieu que dans votre système, les uns croyant, les autres faisant semblant de croire que vous pouvez être ainsi gouvernés, je n'apperçois plus de terme à vos calamités.

Prenez bien garde que je ne veux ni aggression, ni résistance à la loi, ni qu'aucun de ceux qui en sont mécontens s'opposent à son exécution. Je me plains, au contraire, de ce que votre constitution s'oppose à ce qu'il y ait parmi vous aucun ordre certain, aucune harmonie sociale; je me plains de son inexécution, même

de la part de ceux qui l'ont créé, de ceux qui l'admirent et qui veulent la défendre. — La différence de votre avis au mien, est que vous voulez dissimuler cette vérité, et moi la constater; une autre différence, c'est que vous croyez qu'une telle constitution peut vous régir jusqu'à ce qu'on la réforme, et moi je crois que vous ne pouvez en obtenir un gouvernement supportable qu'autant qu'elle sera changée. Voici comment je prouve cette assertion.

Je suppose que votre acte constitutionnel ne renfermât que ces paroles : *soyez justes, vous êtes* LIBRES *et égaux en droits*; vous n'auriez pas de constitution : car il faut pour cela que les régles de la justice et les moyens de la liberté, de l'égalité, soient déterminés.

Il est cependant certain que si tous les Français vouloient fidèlement observer le précepte *soyez justes*, on n'auroit point à craindre ou à désirer un nouvel ordre de choses.

Eh bien, je ne doute pas que votre intention n'ait été d'ajouter au précepte les moyens d'exécution, quant à la pratique de la justice et au maintien de la liberté; mais si ces moyens sont impuissans ou dérisoires, si, au lieu d'assurer la pratique de la justice et le maintien de la liberté, ils exposent journellement

lement l'une et l'autre à une violation facile et impunie. Il est clair que vous avez une mauvaise constitution, et quand même sa moralité seroit bonne, ses moyens étant nuls elle est impraticable.

Or, la partie morale de votre système législatif est inapplicable à une grande société, et ses moyens politiques en désordonneroient une beaucoup plus simple et moins nombreuse que la vôtre.

Vos bases sont l'égalité, la liberté, et la plus grande latitude possible de la liberté politique.

C'est ainsi qu'une société naissante et circonscrite dans un petit territoire, peut ordonner son organisation immédiatement après le partage des terres. — La même somme de facultés, de vices et de besoins, de talens, de propriétés est à-peu-près égale pour tous ; il n'y a pas de raison pour graduer, dans une proportion différente, l'exercice des droits politiques, et l'influence de chaque citoyen sur la chose publique.

Mais si vous êtes un peuple immense répandu depuis des siècles sur une grande partie du continent, corrompue par les arts, par les jouissances du luxe et les tourmens de l'indigence; s'il y a parmi vous un petit nombre de grands

propriétaires, un grand nombre d'hommes sans propriété ; alors vous êtes arrivés à ce terme où vous ne pouvez plus, sans dissoudre la société, aligner tous les droits sur le droit naturel et primitif de l'homme social. Cet état primitif ne présente qu'un pacte simple et positif entre tous les membres de l'association, qui est celui-ci: *que tout soit égal entre nous*; et il n'y a point de fiction dans cette convention; elle est fondée en droit et en fait au moment de la réunion. — Qu'arrive-t-il, au contraire, dans la marche progressive d'une société qui s'aggrandit en vieillissant ? c'est qu'il se forme chaque jour de nouveaux pactes entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ; le riche dit au pauvre : *travaille pour moi et je te nourrirai;* et cette convention nouvelle, qui détruit l'autre *en fait et en droit*, change tous les rapports primitifs, et fait reposer l'existence et l'ordre de cette société sur une base fondamentale, qui est une puissance protectrice.

Or, de quels élémens composez-vous cette puissance, si, d'une part, vous voulez maintenir le traité nécessaire : *travaille pour moi et je te nourrirai ;* et que, de l'autre, vous reveniez au pacte primordial : *tout est égal entre nous ?*

N'est-il pas évident que, dans ce second pé-

riode de la société, vous devez pourvoir, avant toutes choses, au travail, à la subsistance, à la tranquillité des non-propriétaires et à la sûreté des propriétaires. — Si donc, par une fiction dangereuse, vous rappellez l'égalité des droits de tous, ne sentez-vous pas que vous dépouillez la puissance protectrice de ses forces morales, pour la réduire aux seules forces numériques, et du moment que le grand nombre des non-propriétaires est devenu puissance publique, quel moyen vous reste-t-il pour maintenir le dernier pacte social : *travail pour moi et je te nourrirai?* Quel moyen vous reste-t-il de protéger les propriétés ?

Votre système législatif porte donc sur des bases anti-sociales, quoique le principe en soit puisé dans le droit naturel; mais vous savez que toute société politique, dès sa naissance, bien plus encore dans ses progrès, est une exception au droit naturel. — Pour avoir perdu de vue cette vérité, les théoriciens philosophes ont fait de vous des sophistes pratiques par la divagation de vos principes, et l'exagération des conséquences que vous en avez tiré. — N'allez pas conclure, de ce que je viens de vous dire, que je veuille retrancher de la constitution d'un grand peuple le principe d'une égalité raison-

nable, et les solides avantages de la liberté politique. — Mais, croyez avec moi, que l'extension inconsidérée de l'un et de l'autre les détruit. Vos nouvelles institutions en sont la preuve.....

La seule égalité raisonnable, à laquelle puissent prétendre tous les membres d'une grande société, est la liberté civile, la sûreté, la justice, la protection commune à tous. Sous tous ces rapports, le pauvre comme le riche, le foible comme le fort, l'homme simple et l'homme de génie doivent être égaux devant la loi. Sous tous ces rapports il ne peut y avoir exception ni préférence pour personne, sans qu'il n'en résulte oppression pour quelqu'individu; et le bonheur de chacun, ainsi que la prospérité du corps social, sont essentiellement attachés au complément inviolable de la liberté civile.

Il n'en est pas de même de la liberté politique, comme elle n'a d'autre objet utile que la conservation des droits respectifs; elle ne doit s'étendre qu'à ce qui est salutaire à tous, et elle doit être limitée en ce qui seroit préjudiciable à plusieurs.

Ce qui est salutaire à tous dans une grande société, c'est une puissance protectrice. L'anéantissement de cette puissance seroit non-seulement

préjudiciable à plusieurs, mais funeste à tous.

Ainsi la première condition indispensable de la liberté politique bien entendue, est de la faire concourir au maintien de la puissance protectrice, c'est-à-dire, du gouvernement. Si elle tend à l'affoiblir, elle agit contre elle-même, elle appelle l'anarchie et la dissolution.

Maintenant pour déterminer, selon ces principes, l'exercice des droits politiques, et ne rien abandonner, à une théorie incertaine, de ce qui peut être fixé par des calculs possitifs, placez-vous sur une éminence, d'où vous puissiez appercevoir tous les membres d'une grande société, leur territoire, leur mouvement. Vous distinguerez d'abord les maîtres du sol, c'est-à-dire, les propriétaires ; je les suppose distribués à raison d'un sur dix, ainsi cent individus se trouvent répandus sur la propriété de dix. — La matière première de la subsistance de tous, c'est le sol, c'est la chose publique qu'il s'agit d'abord d'administrer, et ensuite de défendre. Avant de prononcer sur la généralité, arrêtez-vous un moment dans l'intérieur de chaque propriété; entrez chez moi, j'y suis avec dix hommes, qui sont mes hôtes, mes auxiliaires ou mes serviteurs; j'ai traité avec eux pour assurer nos relations et nos services mutuels ; vous voulez

qu'ils ayent une garantie du traité; voilà leur droit, leur intérêt; mais vous ne voulez pas qu'ils puissent gouverner ma maison, mes travaux, mes récoltes; vous m'en laissez la direction. — Supposez que cette explication préalable avec moi, ait lieu dans le même instant avec tous les propriétaires. Nous voilà réunis, et nous formons alors une puissance politique, la seule dont les élémens soient purs et homogènes avec l'ordre social, avec la véritable liberté civile et politique. — Maîtres du territoire, nous avons intérêt à sa bonne administration et à sa défense. — Moins nombreux que nos auxiliaires, nous avons intérêt à ce qu'ils éprouvent les avantages et sentent le besoin de la protection sociale; nous modifions donc l'exercice de notre liberté politique, de telle manière que s'ils ont moins que nous en influence sur nos propriétés, ils aient autant en jouissance de la liberté civile; ainsi notre premier soin sera de mettre la loi et la force publique au-dessus de tous ceux qui auroient l'intérêt ou la volonté de s'y soustraire. Pour y parvenir nous sentons que, même parmi nous propriétaires, il n'y a que les sages, les plus indépendans, qui doivent être appellés au conseil national, que la liberté et la sureté du peuple consistent à pouvoir improuver, déter-

miner, changer les choix, mais en les soumettant à des conditions qui garantissent la confiance publique. Par exemple, nous ne reconnoîtrons pas pour propriétaires appellés à gouverner, à faire les lois, ceux qui ont une propriété quelconque; mais seulement ceux dont l'existence ne dépend d'aucun salaire; car il seroit absurde d'admettre à l'exercice de la puissance suprême, celui que ses habitudes et ses besoins auroient toujours subordonné à la volonté d'autrui. — Ces modifications nécessaires, établissant une alliance graduelle entre les propriétaires et les non-propriétaires; donnent au travail et à l'industrie un poids immense dans la balance politique, en ce qu'ils sont cause et moyen de la propriété qui est elle-même cause et moyen d'influence. — Sur de telles bases et dans un tel système politique, tout prospère, car tout est en harmonie; les différentes partie de cette constitution se simplifient, s'organisent comme il convient aux mœurs à la localité, à la population. S'il s'agit d'une grande nation, le gouvernement se concentre, car il faut que la multitude agisse toujours et ne commande jamais. — Il faut qu'elle n'éprouve aucune entrave dans ses moyens d'industrie, d'aisance et de bonheur; mais qu'elle rencontre par-tout des barrières contre ses erreurs et les excès qui commencent

par l'anarchie et finissent par le despotisme. — Voilà comment je conçois la constitution d'un grand peuple, la seule qui puisse unir la liberté et l'ordre publiques, et voici ce que je réponds à vos misérables objections. Est-il juste, dites-vous, que les lois qui doivent régir vingt-cinq millions d'hommes ne soient faites que par les représentans de la dixième ou de la vingtième partie, et que la majorité qui forme la volonté générale soit soumise à la minorité ? Cette minorité seroit donc le prince, et la majorité le sujet, tandis que la souveraineté réside incontestablement dans la collection d'individus qu'on appelle peuple? . . . Non, cela n'est pas; vous avez fait un monstre de la volonté générale et de la souveraineté en en déplaçant les élémens en les supposant là où ils ne sont pas.

Il n'y a point de souveraineté sans territoire, et la souveraineté *primitive* n'a pu appartenir qu'aux possesseurs du territoire. — La souveraineté déléguée n'a pu l'être que par eux; tous les droits politiques remontent à cette source, ou sont usurpés par la force. Ainsi, la société, dans son origine, dans ses progrès, dans sa durée, reposant sur le droit de propriété, elle se dissout ou provoque un nouveau partage des terres, du moment qu'elle soumet le petit nombre des pro-

priétaires qui représentent la fédération primitive, au grand nombre des non-propriétaires qui y sont agrégés. — Vous dites que ceux-ci vont devenir les sujets, quoiqu'ils forment la majorité? Est-il plus juste qu'ils deviennent les maîtres de cette minorité à laquelle le sol appartient, et qui est ainsi dépositaire du titre primordial de la souveraineté? — Examinez les chances de l'un et l'autre système; dans l'un, tout se déplace et se dissout, le cahos va renaître, tous les droits vont s'effacer et se confondre dans un seul, celui du nombre et de la force; dans l'autre, tous les droits se maintiennent dans la pureté de leur origine, car les non-propriétaires étant aussi une puissance numérique, la souveraineté se modifie à leur égard, de manière qu'ils en partagent avec les titulaires les charges et la protection : ici le pouvoir appartient à ceux qui ont à conserver; là vous le donnez à ceux qui ont à acquérir : les premiers ne peuvent jamais abuser autant que les seconds; car s'ils ont, comme membres du souverain, avantage sur les non-propriétaires, ils ont intérêt à ce qu'ils restent auxiliaires et non pas ennemis; mais dès que ceux-ci sont investis, comme majorité, d'une force indépendante, leur volonté n'a plus de frein. — Rappelez-vous avec quel art cet inconvénient redoutable de la démo-

cratie fut corrigé chez les Romains par la division du peuple en centuries, et jugez votre ouvrage d'après ceux des plus sages législateurs de tous les temps. —

C'en est assez pour vous démontrer que votre constitution est impraticable dans ses préceptes, car elle ordonne le respect des propriétés, la pratique de la justice, l'obéissance aux lois, le maintien de la liberté, et elle livre tous ces trésors aux caprices et aux fureurs de la multitude. Je l'ai prouvé par le raisonnement; je vais vous le prouver par les faits. — Examinez l'état du royaume, l'esprit ou plutôt le délire de toutes vos assemblées, leur composition, celle des corps administratifs, des tribunaux, les désordres, les excès qui se commettent chaque jour dans les villes, dans les campagnes, dans l'armée et sur la flotte. — Les détails en sont si révoltans, et si connus, qu'il est aussi douloureux qu'inutile de s'y arrêter. — Quelle est donc la cause de tant de maux, lorsque vous venez de faire des lois qui commandent le bien, et lorsque vous avez constitué des pouvoirs pour l'opérer ? C'est que la partie morale de votre constitution en est la fable, et que ses moyens ne sont autres que des instrumens d'anarchie.

De tels moyens doivent produire la confusion des pouvoirs, et ils sont confondus ; leur avilissement, et ils sont avilis ; l'influence absolue de la multitude, et son influence est absolue. — Je divise donc la constitution en deux parties. Je réduis la première à cette déclaration. — *Soyez justes, la liberté, l'égalité sont proclamées.* La seconde consiste dans l'équivalent de cette autre déclaration. — *Que le peuple souverain fasse ce qui lui plaît, car nous n'entendons prendre aucune précaution pour faire respecter le gouvernement, pour rendre forts ceux qui doivent commander, et circonspects ceux qui doivent obéir. — Que les plus turbulens, les plus audacieux, les plus vils intriguans parviennent à toutes les magistratures, à tous les emplois publics, car c'est pour eux que nous avons applani toutes les routes, et nous ne les rendons difficiles que pour les hommes droits et honnêtes qui ne savent émouvoir ni tromper le peuple. — Que les motions, les libelles et les clubs soient plus puissans que les lois ; car nous entendons que le délire et les fureurs des démagogues soient la loi suprême.* Telle est, messieurs, non votre morale, mais votre *tactique constitutionnelle, et c'est ainsi qu'elle s'exécute.*

Note du comité des recherches.

Cette lettre composeroit seule le corps du délit. L'accusateur public y remarquera trois chefs principaux d'accusation. 1°. *De lèze-majesté*, attendu la qualité des personnes auxquelles cette lettre est adressée, attendu que cette lettre doit être considérée comme un poignard enfoncé dans le cœur du pouvoir constituant. — 2°. *D'attentat contre la constitution.* Cela est évident ; à chaque page, à chaque ligne on peut prendre les citations au hasard. — 3°. Enfin *de haute trahison*. Voici pour le troisième chef l'argument à employer par l'accusateur public. . . . . La collection de tous les individus nationaux s'appelle la *nation*, la majorité de cette collection s'appelle le *souverain*. Cette majorité étant composée de non-propriétaires, c'est livrer le souverain à une puissance étrangère que de le mettre dans la dépendance des propriétaires ; or, c'est-là ce qui caractérise *la haute tactique. Quod erat probandum.*

Quatrième lettre de madame Stuart aux mêmes.

Vous croyez pourvoir à tout par ce que vous appellez *vos principes*. — Tout ce qui est juste et vrai, porte l'empreinte de l'éternité, et ce

que vous avez produit en ce genre, ne rappelle que l'enfance des sociétés. Dans toutes vos définitions de liberté, de souveraineté, dans cette multitude de lois que vous avez faites, on cherche inutilement des idées simples et justes. Celles dont vous-vous êtes emparés, vous les avez dénaturées; par exemple, c'étoit une idée juste, que de déclarer que la souveraineté n'est la propriété d'aucun homme, que l'exercice en est primitivement délégué par la société. Mais vous avez sur ce point égaré le peuple par des abstractions. Il existe dans la morale des société, un droit sacré, un droit souverain qui devoit être dans la conscience du peuple et jamais dans sa main; vous l'avez retiré de ce sanctuaire, vous l'avez exposé dans les places publiques. — Vous avez fait de ce droit conditionnel un pouvoir absolu; vous avez dissuadé le peuple de la nécessité de l'obéissance, pour y substituer le besoin et l'habitude de l'indépendance. Ne deviez-vous pas, au contraire, placer le peuple à une distance respectueuse de la véritable souveraineté, la seule indélébile, universelle, irrésistible, la souveraineté de la raison appuyée par la force. — Quand les hommes seront rassasiés de crimes et d'erreurs, ils n'en connoîtront plus d'autres. Voilà la sou-

veraineté qui régira le monde, si la paix et le bonheur peuvent être un jour l'apanage du genre-humain. — Vous qui prétendiez faire naître cet âge d'or, comment en avez-vous préparé l'aurore ? Etoit-ce à la plus grossière ignorance, au rugissement des passions et des vices, qu'il falloit dire : *tu es le souverain, je te confie le pouvoir suprême de la raison ;* car c'est-là votre empire, ou plutôt votre prétention. — Hé bien, voilà ce que vous avez dit ; et ce qu'il y a de pire, vous l'avez fait.

Comment n'avez-vous pas senti que le premier besoin d'une nation n'est pas d'être libre, mais préservée de la dissolution ; si vous aviez cherché d'abord le meilleur gouvernement, vous auriez trouvé la liberté ; mais vous avez voulu établir la liberté avant le gouvernement, et vous n'avez ni l'une ni l'autre. — Cette vérité se développe d'une manière bien sensible dans tous les détails de votre révolution. Sans doute, il y en avoit une utile à opérer ; mais précisément, pour qu'elle fut utile, il n'étoit pas indifférent d'y employer toutes sortes d'hommes et de moyens ; car s'il est vrai que les plantes vénéneuses ne peuvent produire des fruits salutaires ; la violence et l'injustice n'enfanteront jamais la liberté ni les bonnes mœurs.

La liberté consiste dans l'exercice inviolable de tous les droits légitimes qu'une société bien ordonnée assure à tous ses membres.

Ainsi, ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement qui constitue la liberté, mais bien la justice de ses principes et la rectitude de ses moyens.

Un gouvernement populaire peut donc être tyrannique, comme on peut être libre sous un gouvernement monarchique.

Si je considère maintenant ce qu'est un homme libre, je trouve que c'est premièrement un honnête-homme; il n'y a point de patriotisme sans probité; il n'est point de vertus sans celle-là, et il n'y auroit rien à reprocher à la révolution, à la constitution, si la probité y avoit présidé. — Tous vos malheurs, les crimes, l'anarchie, la misère doivent donc être imputés à l'immoralité qui vous dirige.

Celui qu'enflamme l'amour du bien ne peut supporter d'autre servitude que celle de ses devoirs : là se trouvent réunis tous les liens qui l'attachent au bonheur de ses semblables, et tous les moyens légitimes d'y concourir. Un tel homme veut sans doute être libre; il veut la liberté de son pays, c'est-à-dire, un gouvernement soumis à des principes immuables, à des

lois justes qu'aucune autorité ne puisse enfreindre.

Tel a été, au commencement de la révolution, l'esprit et l'impulsion d'un grand nombre de bons citoyens, que je ne confonds pas avec les promoteurs des troubles et des désordres.

Ceux-ci sont parvenus à se faire signaler exclusivement comme patriotes, eux, leurs agens et leurs dupes, tandis qu'ils ont rangé parmi les ennemis du bien public tous ceux qui pouvoient opposer la raison à leurs essais audacieux, et la justice à leurs iniquités.

Où trouvera-t-on maintenant un homme libre au milieu de tant d'insensés, d'hommes foibles, et de scélérats ?

Souvenez-vous d'abord qu'il n'y a qu'un asile inviolable pour la vraie liberté; c'est le courage d'un homme de bien, et ne croyez jamais que cette cause sacrée puisse être défendue ni protégée par le crime et les mauvaises mœurs : ainsi, tout ce que l'on voit de faux principes et de moyens iniques, d'hommes avides, violens, injustes, employés à soutenir ce que l'on appelle aujourd'hui les intérêts du peuple, tout cet assemblage monstrueux vous annonce que ce n'est pas une révolution, mais une dissolution qui s'opère au profit de quelques hommes pervers déja trompés dans leurs calculs.

C'est

C'est une vérité inconcevable, mais démontrée, que le commun des hommes se soumet plus facilement à une absurdité qu'à l'évidence.

Il étoit évident, à l'ouverture des états-généraux, qu'aucun genre d'oppression ne trouveroit plus d'appui redoutable; que vous pouviez, sans, commotion réformer le gouvernement et assurer la liberté publique.

Il étoit absurde d'imaginer qu'on pût, sans tyrannie, détruire tous les élémens de l'ancien ordre social, les préjugés, les habitudes, les opinions religieuses. — Il étoit absurde d'annoncer au peuple la liberté, le bonheur, la régénération, en provoquant de toute part les séditions, les délations, l'incendie, les assassinats.

Le peuple avoit donc à choisir entre ce qui étoit absurde et ce qui étoit évident; il n'a pas balancé, et vous voyez combien il est libre et heureux.

Ainsi un honnête-homme pour opérer, selon ses principes, la liberté et le bonheur de son pays, seroit obligé d'employer des moyens absolument contraires à ceux de tous les promoteurs de révolution.

Ceux-ci croient devoir d'abord appeler le peuple à la licence; ils l'invitent à secouer toute espèce de joug, en désignant comme tyrannique

toute autre autorité que la leur; ils comptent pour rien les crimes, les désordres, les dévastations qui marquent la transition de l'état ancien à l'ordre nouveau; l'immoralité les favorise, ils la protègent; les brigands sont pour eux des instrumens utiles, ils accueillent, ils emploient les brigands. Le mensonge, la perfidie, les délations, la calomnie leur sont nécessaires pour désunir, pour dissoudre toutes les parties du corps social qui leur résistent, et ils se servent de toutes les armes offensives qui leur tombent sous la main.

Ceux qui provoquent, qui dirigent une révolution, s'investissent d'une véritable dictature en morale et en politique, ils ne reconnoissent, pendant l'action, qu'une seule loi, une seule vertu; c'est le succès de leurs vues, de leur système.

Or, je vous demande si un honnête-homme, quelque passion qu'il eut pour la liberté, est capable d'un tel rôle? Lui seroit-il permis, lui seroit-il possible de composer avec le crime, et de s'en faire un moyen de succès? — Non, sans doute; il y consentiroit d'autant moins qu'il connoît mieux qu'un autre la véritable route de la liberté et du bonheur qui ne se trouvent jamais à la suite des crimes.

On pourroit conclure, d'après ces principes, que tous les agens, tous les directeurs d'une révolution telle que la vôtre, sont des scélérats; mais il seroit injuste de ne point faire d'exception; il faut laisser un asile aux bonnes intentions, au repentir, aux vues courtes et droites; enfin, à cette classe d'hommes ardens, sans être méchans, qui s'élancent dans la mêlée, avant de savoir ce qui s'y passe; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que tout homme qui veut changer le gouvernement de son pays autrement que par des moyens purs et que la justice avoue, est un ambitieux plus ou moins redoutable, plus disposé au crime qu'à la vertu; et c'est ici le lieu de vous rappeler que, depuis Marius jusqu'à Mirabeau, depuis Mahomet jusqu'à Cromwel, il n'est point de sédition, point de mouvement populaire qui ait été provoqué et dirigé par un homme vertueux.

Je distingue ici, et il ne faut pas les confondre, les révolutions qui s'opèrent par une cause sensible et agissante sur les mœurs et les habitudes d'un peuple, de celles qui s'exécutent par une impulsion combinée qui divise toujours le peuple en trois partis : les instrumens, les opposans, les spectateurs. —

Lorsque les mœurs, les habitudes d'un peuple

sont outrageusement violées par un tyran, s'il se manifeste un sentiment de résistance et d'indignation, il devient universel; les opprimés cherchent un chef; aussitôt qu'ils l'ont trouvé, il n'y a plus d'indécision, d'opposition que de la part des satellites du tyran.

Mais dans tout gouvernement, dont les principes sont l'ordre public, la protection, le repos, dont les injustices, les abus sont partiels, intermittens, je dis que ceux qui souffrent veulent allégement, ceux qui sont éclairés veulent des réformes, des améliorations; la grande majorité des citoyens craint sur-tout des commotions; il n'y a que les esprits turbulens, audacieux qui veulent une révolution; et si quelque homme de génie et d'une haute vertu conçoit le plan d'un grand changement, ne soyez pas inquiets des résultats, il n'agira que par les moyens propres au génie et à la vertu. — Examinez maintenant ce qui s'est fait en France, et par quels procédés; confrontez ensuite ce que vous appellez vos principes et leur résultat.

Note du Comité des Recherches.

Cette lettre doit être plutôt supprimée que produite au procès. L'accusateur public la trouvera surement à charge et à décharge. — Il y a quelques observations embarrassantes pour ceux qui ne possèdent pas la *théorie d'une révolution.* Cependant on pourroit toujours répondre aux malveillans par les paroles mémorables de M. Target..... : *Nous travaillons au grand œuvre de la régénération, ne nous chicanez pas sur les moyens ; pourvu que nous arrivions au but, qui est la liberté, la paix, la concorde et la tranquillité. Voilà nos propositions au genre-humain ; et il est démontré que cela arrivera quand l'Europe entière ne formera plus qu'un club de jacobins.*

Cinquième lettre de madame Stuart à MM. NN. émigrans.

Je ne vous blâme point de quitter la France ; les persécutions atroces que vous avez essuyées vous autorisent à vous soustraire à un gouvernement oppressif qui vous a lui-même appris que

vous aviez le droit de résistance ; mais je vous invite à écouter d'autres conseils que ceux du ressentiment, à juger froidement votre position, celle de la France, celle de l'Europe. Ni les violences, ni les injustices dont vous êtes victimes, ne sont la révolution ; elle est indépendante des excès qui la signalent.

Le respect des mœurs et des usages anciens ne peut se maintenir que par leurs bons effets ou par une superstition politique et religieuse qui les rend inviolables. — Mais lorsque le temps, le progrès et l'abus des lumières ont rendu les passions plus habiles, les intérêts plus discors, les opinions plus hardies, un mouvement inquiet tourmente tous les esprits, déchire tous les voiles, tous les liens se relâchent ; il s'élève un signal d'indépendance qui annonce la tempête ; la vérité ni le mensonge n'ont plus d'autorité ; tout ce qui est ancien présente l'aspect de la caducité ; la jeunesse et la vie semblent s'attacher aux nouveautés ; on est rassasié du passé, toutes les espérances, tous les vœux appellent un changement. Lorsque ces temps sont arrivés, et ils l'étoient pour votre nation, la destinée d'un empire dépend de ceux qui le gouvernent. S'ils ont des vues profondes, de la sagesse, de la fermeté, ils dévancent la révo-

lution, la tempèrent et la dirigent : alors les abus marquans, les préjugés usés sont sacrifiés; l'administration devient plus intègre, la justice plus impartiale, la discipline plus sévère; l'autorité est circonspecte et se fait craindre, mais respecte la liberté ; la gravité des mœurs, dans les premiers rangs, rappelle les idées religieuses, et rend au culte public sa dignité; l'économie dans les dépenses permet la diminution des impôts; l'encouragement des arts utiles, de l'industrie et du commerce, ne laisse plus d'espace libre à la paresse, à l'indigence; les inquiétudes se calment, les espérances ont une issue, le désir des nouveautés un aliment: tout ce qui tendoit à se désunir est comprimé par une force centrale; l'ordre renaît, et le corps politique est rajeuni sans commotion. C'est à ces conditions seulement qu'on prévient une révolution dont les élémens sont rassemblés; mais elle étoit inévitable depuis trente ans, en conservant vos mœurs, vos livres, votre gouvernement : il ne s'agissoit plus que de savoir quels seroient les chefs de file. — Si la providence vous avoit destiné pour directeurs et pour agens des hommes dignes de cette grande époque, il n'y auroit point d'émigration; vous auriez été réformés constitués sensément : car, malgré la corruption générale,

le peuple, aussi facile qu'impétueux, peut être porté au bien comme au mal, et vous aviez un roi résistant au crime, jamais à la vertu. — Mais vous étiez appelés à servir aux nations d'exemple et de leçon ; votre puissance étoit devenue la statue aux pieds d'argile ; une philosophie dévorante en ébranloit les étais ; des enfans vains, étourdis et méchans, sont venus lancer des pierres sur le colosse, et il s'est écroulé.

C'est, dit-on, la cause des rois, celle de la noblesse ; n'est-ce pas aussi celle des peuples, celle du genre-humain? Les rois et la noblesse ne sont rien sans la force; ils disposoient d'une force aveugle, et elle est éclairée. Les peuples, les grandes collections d'hommes n'existent qu'en se réunissant en faisceau, et l'égoïsme, les fausses lumières délient et dispersent le faisceau. L'*indépendance*, l'*égalité*, voilà le glaive à deux tranchans qui se promène sur la France et qui menace toute l'Europe.

Qu'allez-vous faire maintenant? Croyez-vous que ce soit par les armes et les argumens *de vos pères*, que vous rétablirez la *noblesse*, l'*autel* et le *trône?* Vous voulez ramasser les pierres que vous ont jeté les enfans! Vous avez aujour-

d'hui des géans à combattre ; armez-vous de rochers !

N'espérez pas de rallier à vos panaches des hommes qui n'ont ni titres ni distinctions à défendre, qui ne les craignent plus, qui n'en voient que les abus, qui ont cru s'en emparer en vous en dépouillant : où trouverez-vous aujourd'hui des bras dociles, des instrumens passifs de la vanité ? La nécessité d'une hiérarchie résulte de la propriété : voilà le poste où vous deviez vous placer. — C'est entre l'antique simplicité et la dépravation de notre âge, entre les vieilles erreurs et l'exagération, la fausse application des vérités, qu'il faut chercher le remède à tant de maux et de désordres. — La force, la terreur sont nécessaires, mais elles n'ont plus les mêmes enseignes ; leur étendard désormais est une raison pure et sévère. — Que produiront donc vos rassemblemens, vos coalitions, tant que vous ne débuterez pas par un sacrifice solemnel à l'équité, par un sacrifice politique aux lumières, aux passions même de vos contemporains ? — Pour venger vos injures, il faut les oublier ; pour mettre en sureté vos intérêts, il faut les rattacher au grand intérêt de toutes les sociétés : vous défendez les fleurs qui ornent vos jardins, sauvez d'abord

les champs et les moissons. — Vous disputez sur les conditions, sur les modes de gouvernement, et toutes les autorités sont en péril. — Ces réflexions s'adressent non-seulement à vous, mais à tous les princes de l'Europe. — Soit qu'ils dorment ou qu'ils veillent dans leurs camps, ce n'est pas-là seulement, c'est dans les plaines, sur les montagnes, sur tous les points de l'horison que s'amoncèlent les nuages qui renferment un ouragan dévastateur; les clubs sont les conducteurs de la matière électrique, l'insurrection des troupes en est la redoutable explosion.

Ce sont vos divisions, vos jalousies; c'est le défaut de plan et de concert qui vous a fait opposans sans moyens, ennemis de la révolution sans résistance; vous vouliez ce dont on ne vouloit plus, sans savoir empêcher ce qu'on vouloit, et sans rien mettre à la place. — Vous n'avez fait, pour vous défendre, que ce qui étoit nécessaire pour vous faire attaquer avec plus d'avantage par des hommes étrangers à tout sentiment de justice et de générosité. — Assez de maux sont le fruit de cette étrange conduite; voulez-vous y mettre un terme, unissez-vous comme propriétaires à tous les propriétaires de France et de l'Europe; car une démocratie délirante tend à un nivellement général, c'est-à-

dire, à une entière subversion. — Que tous les gouvernemens s'unissent pour reconnoître, non la déclaration *des droits de l'homme*, mais les droits des peuples, *à la propriété, à la liberté, à une protection efficace de l'une et de l'autre.* — Les droits des peuples! Il n'y a plus que cette ressource pour enchaîner les démagogues et les brigands, pour faire rentrer dans la fange ceux qui en sont sortis revêtus d'un pouvoir absolu. — Toute autre coalition des puissances étrangères les expose à l'anarchie qui vous dévore. Si le corps germanique attaque la France pour le recouvrement des droits féodaux de quelques princes, cette querelle se prête à tous les moyens de séduction du nouveau systême, et à la défaveur de toutes les prétentions qu'il a proscrites. — Si vous unissez vos ressentimens à une querelle étrangère, à une guerre politique contre la France, quelques fondés que vous soyez dans vos griefs, vous n'êtes plus des citoyens français, vous le seriez encore en combattant seuls ceux dont vous avez à vous plaindre; mais que les horreurs de la guerre civile vous épouvantent et vous arrêtent! — Mettez-vous en mesure de n'avoir à attaquer que des brigands; que tous les propriétaires retrouvent leur cause et leurs intérêts dans les vôtres. — Que les

princes, dont vous invoquez les secours, s'aident eux-mêmes, par d'autres combinaisons que celle d'une politique timide et tortueuse ; qu'ils s'éveillent, qu'ils s'unissent à l'aspect de la lave enflammée qui va se précipiter sur eux comme sur vous ; qu'ils y opposent la seule barrière impénétrable, *la reconnoissance des droits des peuples*, non tels que des tribuns insensés les proclament, mais tels que la raison et l'intérêt général les consacrent à jamais. — Le droit de consentir les lois et les impôts appartient à tous les propriétaires exclusivement (1). L'exercice de ce droit a pour objet de maintenir la propriété, la liberté, le culte public, les mœurs,

---

(1) Sûreté des personnes et des propriétés; liberté individuelle et ordre public, voilà les fondemens inébranlables des sociétés; ils sont renversés par l'attribution des droits politiques aux non propriétaires; ils sont à jamais consolidés par la reconnoissance et la fixation de ces droits dans la classe des propriétaires indépendans. Ceux-là se convaincront que pour l'intérêt commun, l'autorité conservatrice et réprimante doit être indépendante ; — que les actes d'administration sont l'attribut nécessaire du gouvernement ; mais que les princes reconnoissent que les impôts, les lois politiques et générales doivent être consenties par les représentans de la propriété.

le gouvernement. Tout homme, toute société qui méconnoît ces principes, est ennemi du genre-humain. Fondez sur cette base, la force publique de la diète européenne, que ce soient-là les objets sacrés qu'elle ait à défendre ; et ne craignez plus que des commis, des praticiens, des libellistes, des capucins salariés s'érigent en despotes d'une grande nation.

Note du Comité des Recherches.

Ici les preuves abondent, la conjuration se développe ; conseils aux émigrés, à la noblesse, aux mécontens ; excitation aux puissances étrangères ; plan proposé....; il faut empêcher ce plan ; s'ils en avoient un raisonnable, nous ne serions pas les plus forts. Il faut se dépêcher de faire un exemple....; arrêter, mettre au secret, et tout de suite interroger, juger, exécuter sans perdre de temps.

CHAPITRE III.

P*ENDANT qu'on interceptoit et qu'on informoit contre les deux inconnues, elles étoient de retour à Paris, donnant à dîner et à souper à*

tous ceux dont elles avoient recherché la société ou qui avoient quelques titres pour être admis dans la leur; elles n'avoient fait défendre leurs portes qu'aux libellistes, aux jacobins; — du reste tous les révolutionnaires qui n'étoient pas massacrans, les métaphisiciens, les sophistes constitutionnels, les discoureurs de tribune et les anti-constitutionnels à deux, à trois chambres, les républicains, les royalistes, tout fut admis; elles passèrent une revue générale, et déployèrent inutilement les charmes et l'autorité qui leur sont propres pour donner à tous des idées justes sur la liberté, les lois et le gouvernement. Excédées de ce bourdonnement d'esprits faux, vains, violens, ignorans; les deux immortelles imaginèrent, pour se désennuyer et terminer leur expédition, de se laisser arrêter et traduire devant la haute cour nationale.

On ne manqua pas de crier dans les rues: la grande arrestation; il y eut des adresses de félicitation de toutes les communes du royaume; le club, la municipalité, les départemens vinrent à la barre complimenter l'assemblée sur l'énergie qu'elle avoit montré en cette circonstance; et les deux prisonnières arrivèrent à Orléans, où leur procès fut fait et parfait en vingt-quatre heures. — Les vainqueurs de la Bastille, les grands

procurateurs, le comité des recherches, les piques, les fusils, les canons, les lanternes, tout étoit en mouvement à Orléans et sur la route; les les citoyens et les citoyennes d'Orléans étoient aux fenêtres ou dans la salle de la haute cour; on attendoit l'heure du spectacle : le club des jacobins bordoit la haie depuis la prison jusqu'à l'échaffaud; on procédoit à l'interrogatoire, avant de prononcer la sentence qui étoit toute prête : voici ce que le logographe d'Orléans nous en a transmis.

Le président à madame Eliot.

COMMENT vous appelez-vous?

Madame Eliot.

Mon nom vous est connu, mais non mon signalement.

Le président.

Que voulez-vous dire ?

Madame Eliot.

Que vous n'entendez point ma langue, ni moi la vôtre; parlez à ma sœur.

Le président.

Vous avez entendu les charges et dépositions contre vous ; qu'avez-vous à répondre ?

Madame Stuart.

Que nous avons pitié de vous, & que lorsque vous serez suffisamment châtié, nous vous pardonnerons.

Les tribunes crient à l'*ordre*, à l'*ordre*, à la *lanterne*; le président se couvre, & après un grand tumulte, il donne ordre au greffier de lire la sentence ; elle avoit été rédigée à la hâte; on avoit entassé dans le dispositif toutes les charges et dépositions, les citations de lettres et discours : nous ne rapporterons, pour abréger, que les traits principaux.

Le greffier lit :

Vu par la haute cour nationale, etc. etc. etc. les cahiers de charge, informations, dépositions, desquelles il résulte que lesdites dames Eliot et Stuart, conjointement et séparément, ont, par leurs discours et écrits, faits & gestes, conseils, excitations et complots, conspiré contre notre sainte constitution, et notamment sont convaincues,

convaincues, par pièces et témoins, d'avoir dit et écrit les blasphêmes ci-après; lesquels, après vérification, confrontation et récolement, ont été de nous paraphés et numérotés depuis 1 jusqu'à 14; — Savoir :

N°. 1. Que la révolution française, pour avoir été dirigée par des hommes dépravés et inhabiles, opère la subversion des lois, des mœurs, de la religion et de toute autorité légitime.

2°. Qu'il ne falloit pas détruire, mais réformer.

3°. Qu'au lieu de rendre le peuple libre et heureux, on l'a rendu féroce et misérable.

4°. Que la liberté n'existe que sous l'empire des lois et des bonnes mœurs; que la licence produit la tyrannie, et l'immoralité tous les crimes; que la France ne présente plus d'autre spectacle que celui de la licence et de l'immoralité.

5°. Qu'une constitution qui favorise ou qui ne peut réprimer un tel ordre de choses, est un mauvais roman.

6°. Qu'un grand empire ne peut se maintenir sans une autorité concentrée, sans une hiérarchie politique; que l'égalité n'est admissible que dans les petites sociétés.

7°. Que de tous les gouvernemens, le plus facilement corruptible et le plus oppressif est la démocratie.

8°. Que le gouvernement représentatif dans une grande nation est une véritable démocratie, lorsque les choix du peuple ne sont pas circonscrits dans la classe des propriétaires indépendans de tout salaire, et lorsque l'influence du peuple est immédiate et continue sur ses juges, ses administrateurs et ses représentans.

9°. Que c'est la raison publique et non la volonté générale qui doit dicter les lois, attendu que la raison publique a des caractères de justice et d'évidence que ne peut avoir la volonté générale qui est souvent un mensonge ou une erreur, ou une passion, et qui ne peut jamais être surement connue ; qu'il est notoire, par le petit nombre des citoyens qui se trouvent aux élections, que la majorité de la nation se tait, et que la minorité seule agit ; qu'ainsi tous ceux qui commandent, conseillent, menacent au nom de la volonté générale, sont des imposteurs et des tyrans, lorsqu'ils offensent manifestement la raison publique.

10°. Que des manœuvres perfides et la plus

coupable ineptie ont détruit les finances, le commerce et les colonies.

11°. Que le premier besoin du peuple n'est pas seulement d'être libre, mais gouvernés ; qu'il n'y a plus de gouvernement, ni liberté, ni paix, ni sureté pour personne, lorsque la multitude sans frein est continuellement agitée par les plus furieux démagogues, les libellistes, les délateurs.

12°. Que le gouvernement monarchique consiste dans l'action bien ordonnée d'un seul sur tous, et que la résistance facile de tous à l'autorité centrale, est l'anarchie.

13°. Que la constitution est violée dans ses points fondamentaux, non par ceux qu'on appelle ses ennemis, mais par ceux qui se disent *ses amis* ; que la liberté et l'égalité ainsi constituées se réduisent à l'exercice violent du droit du plus fort envers les prêtres, les nobles, et incessamment envers tous ceux qui possèdent quelque chose.

14°. Que les fureurs des clubs organisés, fédérés et combinés avec la désorganisation des troupes, sont un incendie qui menace toute l'Europe ; que tous les gouvernemens doivent s'unir pour s'en préserver ; que le mal est sans remède, si la justice et la raison ne s'unissent

à la force pour rétablir les principes fondamentaux de toutes les sociétés . . . .
Pour lesquels blasphêmes et attentats, et autres cas résultans du procès, la haute cour juge et condamne . . . .
A ces mots, un nuage d'azur et de pourpre dérobe les dex prisonnières aux yeux des spectateurs, et une voix céleste se fait entendre, prononçant ces paroles . . . . . .

Vous ayiez devant vous la Liberté et la Raison qui ne vous permettront pas de consommer un parricide; malgré les mauvais traitemens que vous nous avez faits, c'est à regret que nous nous séparons de vous; mais vous ne nous reverrez que lorsque la vérité, la justice et la force vous auront mis en état de nous recevoir.

(*Note de l'éditeur.*) Telle est la véritable et bien lugubre histoire que tous les écrivains *patriotes* s'efforcent de défigurer; mais c'est ainsi qu'elle sera transmise à la postérité par les cent bouches de la renommée.